

An aerial photograph of a rural landscape. A road runs diagonally from the top left towards the bottom right. The landscape is a patchwork of green and brown fields. In the bottom left, there is a rocky, eroded area with distinct horizontal layers. A small village with several buildings is visible in the bottom right.

Jean-Pierre HUSSON et Michel DESHAIES (dir.)

PAYSAGES LUS DU CIEL

Hommages à André HUMBERT

PUN — ÉDITIONS UNIVERSITAIRES DE LORRAINE

Les communautés traditionnelles amazighes et les pratiques conservatrices de l'environnement dans les montagnes du Maroc

Brahim EL Fasskaoui, Université Moulay Ismaïl,
Meknès, Maroc

Andreas Kagermeier, Université de Trêve, Allemagne

« je ne pus m'empêcher de demander à notre hôte (...) ; une question qui me brûlait les lèvres. Comment faisait-il que les gens de ces contrées si froides, si montagneuses fussent si bien lotis en avoir et en savoir? » Amin Maalouf, Léon l'Africain, Livre de Fès.

Introduction

Pendant la période précoloniale, les collectivités traditionnelles amazighes ont vécu comme des entités indépendantes vis-à-vis de tout pouvoir central. Elles occupaient de vastes étendues de désert et de montagne et vivaient d'une économie de subsistance et du troc. Pour maîtriser ces espaces difficiles et tirer profit des ressources disponibles, elles ont élaboré des institutions ou droits coutumiers (*izarfan*). Ces institutions étaient une sorte de constitutions qui organisent les différents niveaux de la vie tribale, allant du politique à la gestion et l'utilisation des ressources. Conscientes de la fragilité de milieu et de la nécessité de le protéger et surtout d'assurer sa durabilité, ces institutions ont prévu des clauses appropriées à chaque milieu et chaque ressource.

Ces institutions ont connu cependant de profondes mutations pendant la période coloniale où les autorités ont instauré de nouveaux modes d'exploitation afin de soumettre les tribus connues par leur farouche opposition. Plusieurs décrets régissant les pâturages, les forêts et les ressources en eau ont transformé le statut de ces ressources comme des biens communautaires en biens publics de l'Etat. Après l'indépendance, la mainmise étatique sur les ressources s'est bien renforcée dans le même but de soumettre les collectivités connues par leur dissidence. L'Etat indépendant a remplacé les collectivités traditionnelles par les collectivités territoriales modernes pour briser les cohésions sociales traditionnelles (diviser pour régner). Ainsi, pour les hommes qui avaient affaire à leurs représentants dans leurs assemblées traditionnelles sont contraints d'avoir recours à des étrangers à « leurs communautés mères » et à des instances dont ils ne comprennent rien, quelle que soit la forme d'utilisation des ressources.

Il en résulte des perturbations dans les modes de vie traditionnelles des organisations socio-écologiques. Ce qui a, plus tard, incité les décideurs à procéder à des démarches participatives pour essayer de rétablir certains équilibres en se référant aux anciennes traditions communautaires. La force de ces institutions réside dans le fait qu'elles sont encore aujourd'hui fonctionnelles malgré les dispositions du droit moderne. Dans plusieurs projets de

développement local et/ou participatif¹, les décideurs ne peuvent pas négliger « la sagesse des anciens ».

1. Diversité des milieux et des modes de vie

Les unités montagnardes marocaines occupent environ 21% du territoire national et se composent de quatre unités différentes : le Rif au nord-ouest, le Moyen-Atlas, le Haut-Atlas et l'Anti-Atlas.

Par sa position géographique, le Rif s'ouvre sur la mer méditerranéenne et l'océan atlantique, et plus proche de l'Europe d'où l'importance des précipitations qui dépassent les 800 mm. C'est aussi une petite montagne qui se caractérise par la profondeur de ses vallées. Le mode de vie qui y prédomine repose les cultures pluviales et sur l'élevage transhumant.

Le Moyen-Atlas, est une grande et haute montagne ; grâce à son altitude (des sommets qui culminent à plus 3000 mètres) il reçoit des précipitations pouvant atteindre 800 mm par an, mais aussi des quantités importantes de neige qui durent parfois toute l'année sur les sommets. Par sa structure géologique calcaire, le Moyen-Atlas constitue le château d'eau du Maroc. Les forêts y sont denses et variées en espèces. Le cèdre constitue l'essence la plus importante. Même si cette montagne présente les atouts d'une civilisation agricole, elle est la montagne la plus pastorale du Maroc et ce phénomène s'explique par des facteurs plus historiques.²

Le Haut-Atlas se présente sous forme d'une chaîne de plus de 700 km de longueur et de 200 km de largeur et les sommets culminent à plus de 4000 mètres (4165 m dans le Toubkal). Bien qu'il soit doté de ressources diverses (précipitations et domaines forestiers) on constate une inégale répartition entre le versant nord ouvert aux impacts des influences atlantiques et le versant sud ouvert sur l'influences sahariennes d'où la dominance de deux modes de vie : un mode vie plus sédentaire dans le versant nord et un semi-nomadisme dans le versant sud. Ce semi-nomadisme est parfois soutenu par une agriculture vivrière dans les vallées.

Longeant la dépression sud-atlasique et parallèle au Haut-Atlas, l'Anti-Atlas constitue la limite agraire au Maroc. C'est la montagne la plus désertique du pays (moins de 200 mm de pluie), on peut y distinguer néanmoins deux unités : l'Anti-Atlas oriental (Saghro et Ogunat) est la partie la plus sèche car elle est largement ouverte sur les vents secs et sablonneux du Sahara. Cependant, c'est ici que l'on trouve une civilisation pastorale la mieux établie au Maroc. L'Anti-Atlas occidental est relativement arrosé car il reçoit des précipitations sur son versant nord. Il est surtout une montagne où plusieurs facteurs s'interpénètrent pour en faire la montagne la plus humanisée du Maroc où s'est développée une civilisation sylvo -agro-pasorale. C'est la zone où la sédentarisation demeure la plus ancienne des tribus berbères Masmouda à vocation paysanne.

¹ C'est le cas du projet participatif intitulé « Conservation de la Biodiversité par la Transhumance dans le versant sud du Haut-Atlas (CBTH), financé par la PNUD. Le mouvement associatif qui se développe actuellement dans tout le monde rural marocain s'inspire largement des institutions traditionnelles.

² Les tribus du Moyen-Atlas appartiennent au grand rameau berbère des Sanhaja à vocation pastorale et ces tribus maintiennent jusqu'aujourd'hui ce mode de vie.

Ces espaces géographiques sur lesquels repose le sujet de cette contribution sont des espaces montagnards où se conjuguent plusieurs facteurs naturels comme la difficile orographie et la rareté des ressources dans les parties désertiques (Haut-Atlas oriental, Anti-Atlas oriental et le versant sud de l'Anti-Atlas occidental). Ces deux zones sont parcourues parfois par des vallées verdoyantes qui offrent d'autres ressources (la vallée du Dadès, la Vallée Ziz, la vallée du Draa et du Souss en sont les plus impressionnantes).

2. Des organisations socio-politiques ancrées

Les montagnes et le désert marocains, avec toutes leurs complexités naturelles, sont le support d'un grand nombre de groupements humains berbérophones, tels les Aït Atta, les Aït Yeflman, les Aït Seddrate, les Mgouna et les Imaghane dans Le Sud-Est (M. MOUNTASSER, 1986, B. EL FASSKAOUI, 1996, M. AIT HAMZA, 2002), les Aït Youssi, les Aït Ndir, Les Aït M'guild, Iraklaoune et les Zaïan...etc dans le Moyen Atlas (L. Jenan, 2004) et les Ida Oukenssous, les Ida Ougnidif, les Ida Ousamlal...etc dans l'Anti-Atlas occidental (S., Naji, 2006, H., POPP & all, 2011, B., EL FASSKAOUI, 2013) et le visiteur de ces vastes territoires remarque sans peine la diversité de ces groupes, d'une montagne à une autre, d'une vallée à une autre, d'une oasis à une autre et même au sein d'une petite localité. Ces différences sont visibles à plusieurs niveaux : l'habillement³, les traditions, les coutumes et les parlers.

Pour faire face aux différentes contraintes de ces milieux particulièrement difficiles, les groupes nomades, semi-nomades et paysans fixés aux sols, se trouvaient, et se trouvent encore aujourd'hui, d'une certaine manière, dans la nécessité de se grouper en fraction, en clan, en tribu et en confédération de tribus. Chaque groupe s'est installé, selon sa puissance, sur un territoire réparti en terrains de parcours et de terrains cultivables (complémentarité). En raison de la pauvreté des parcours et de la rareté des ressources, ces groupements se sont toujours disputés l'eau, la terre, la forêt et les riches pâturages qui constituent le fondement de l'économie traditionnelle montagnarde et oasienne ; la tradition pastorale des groupes, du Haut-Atlas, du Moyen-Atlas et de l'Anti-Atlas oriental les a amenés à repousser les frontières et étendre leurs territoires.

Pour renforcer la notion de la tribu et lui donner des dimensions plus tangibles, les collectivités traditionnelles avaient recours à plusieurs procédés qui reposaient sur la tradition (*tada*, *tafergent* et *tayssa*⁴) (B. EL FASSKAOUI, 1996). Il convient de souligner toutefois que ces coutumes étaient, à notre connaissance, pratiquées seulement dans communautés à vocation pastorale. Les vieilles paysanneries sédentaires de l'Anti-Atlas occidental et de la vallée du Souss par exemple, avaient aussi leur coutumes mais beaucoup plus adaptées à la

³ C'est surtout les femmes qui continuent à porter les habits traditionnels et à partir de costume de chaque femme, on peut facilement déduire la diversité ethnique. Les hommes ne portent presque plus les costumes traditionnels car l'ouverture sur le monde extérieur (émigration, scolarisation, mass-médias..) a influencé leur mode d'habillement.

⁴ Ces pactes tirent leurs noms et leur fondement de l'activité pastorale, *tada* vient verbe *tedde*, qui veut dire allaiter (Voir à ce sujet, G. MARCY, 1936, L'alliance par collactation (*tada*) chez les berbères du Maroc central. Deuxième Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes de l'Afrique du nord, Tlemcen, Algérie). *Tafergante* vient du verbe *freg*, qui veut dire protéger et par extension un enclos (*afreg*). *Tayssa* vient du verbe *kess* qui veut dire garder ou protéger le troupeau (*tayssa* = protection).

vie sédentaires. Si les pactes de solidarité entre les communautés pastorales sont durables car elles étaient toujours contraintes d'affronter des situations perpétuellement difficiles (environnement et conflits intertribaux dictés par les déplacements quotidiens), les pactes de solidarité (le *leffe* ou coalitions) entre les sédentaires sont souvent éphémères ; ils apparaissent avec l'apparition du danger et disparaissent avec sa disparition. Tous les groupes avaient besoin de sécurité, de solidarité d'où des arrangements, des aménagements complexes, des constructions et des droits sur les zones agro-pastorales. Tous ces pactes consistaient à assurer un minimum d'ordre social, c'est-à-dire une organisation socio-politique horizontale.

Au niveau de chaque tribu, d'autres institutions et pratiques intra-tribales organisatrices de la vie communautaire se sont développées. Chaque tribu a son droit coutumier qui continue encore aujourd'hui à servir en recours pour gérer quelques conflits actuels (conflits autour des droits de l'eau, autour des pâturages, ou des terres collectives).

3. Des modes de vie qui conservent l'environnement

Quiconque a séjourné quelque temps au sein d'une société traditionnelle peut être étonné par la manière dont elle gère l'environnement, à bien des égards durable ou du moins ménage l'environnement. En effet, comme déjà signalé, les communautés traditionnelles montagnardes ont développé des attitudes face à leurs environnements et à l'exploitation des ressources qu'ils recèlent. D'ailleurs quand les Aït Atta veulent parler de leur vaste territoire et de ses limites, ils se réfèrent aux ressources naturelles, comme « notre pays » territoire s'étale du palmier des oasis sahariennes au chêne vert du Haut-Atlas « *seg tafroukht ar tasaf* » ou encore « *seg isselman ar oudaden* » c'est-à-dire des poissons des vallées poissonneuses du sud aux mouflons des hautes montagnes. Ces deux expressions traduisent bien la perception de l'environnement et l'adaptation des Aït Atta aux différents écosystèmes de leur territoire. (B., EL FASSKAOUI, 1996, 2005)

Les pratiques relevant du mode de vie pastoral sont nombreuses : le déplacement pastoral, on le sait, est dicté par la rareté des ressources, d'où cette stratégie d'utilisation des pâturages par la mobilité. Cette pratique a plusieurs avantages sur l'environnement : la mobilité vise à diminuer la pression sur des ressources rares et permet par conséquent à ces ressources de se régénérer pour la saison suivante : les nomades savaient respecter les périodes de repos des plantes utiles et connaissaient comment ménager la ressource rare afin d'espérer un pâturage de qualité la saison suivante (B. EL FASSKAOUI, 2005). Cette mobilité vise la gestion et la répartition des risques environnementaux : c'est-à-dire, s'il neige dans un espace pastoral, les transhumants peuvent aller à un autre plus clément, ou si la sécheresse frappe les territoires de plaine, on se déplace vers les prairies de la montagne. A propos de la confédération des tribus des Aït Atta, G. SPILLMAN a écrit qu'ils sont « *des gens de plaines et de montagnes, (...) ils connaissent les rigueurs du climat sahariens et celles des hautes montagnes* » (1939, p. 37). Pour préserver leurs ressources, les nomades vont loin ainsi et pour ne pas être obligés de couper les arbres pour la cuisine ou le chauffage, ils ont souvent séché les excréments des bêtes. Le fumier est aussi souvent gardé dans des enclos (*imizar*) pour être utilisé dans la fertilisation organique des champs des cultivateurs

Dans ces régions arides où l'eau est rare ou à accès difficile, les canaux d'irrigation et les rivières étaient la seule source de l'eau domestique, sa pollution est un crime punis par les « Dieux » : *quiconque pisse dans cette ressource ou jette un polluant sera maudit et atteint dans sa santé ou celle de sa famille ou dans ses biens* » rapporte la tradition orale de la vallée du Dadès. Cette pratique est toujours d'actualité dans plusieurs régions car l'eau est y sacrée. D'ailleurs on trouve plusieurs rituels liés à l'eau dans ces régions comme « la mariée de l'eau » mais également des systèmes de puisage et d'irrigation ingénieux adaptés à chaque ressource hydraulique.

Chez les Aït Atta, grande confédération de tribus de Sud-Est marocain, l'environnement dans les espaces habités est également soumis à des codes pénalisants, ainsi on trouve dans les dispositions (*tiaaquidine*) des Aït Atta de la vallée du Ziz (Sud-Est), des clauses qui pénalisent tout acte qui nuit à l'environnement. M. Hda, a signalé dans une étude récente (2012) quelques-unes que nous reprenons ici à titre indicatif «*quiconque pisse dans les couloirs du ksar (habitat traditionnel) ou sur les murs des remparts paye 100 Mitkal⁵* » ou encore « *quiconque jette des ordures ménagères dans les espaces publics sera puni de la même somme* »

L'utilisation de certaines espèces végétales à des fins médicales ou cosmétiques est aussi soumise à des règles qui respectent l'environnement et garantissent sa durabilité. L'arrachage de toute espèce précieuse est interdit et perçu comme un crime sanctionné par les instances communautaires. Dans une société marginalisée et loin des centres d'approvisionnement, la pérennité des ressources végétales était vitale. Les vieux sont les seuls aujourd'hui capables de citer les noms d'une centaine de plantes de la région et indiquent leurs utilisations. La plupart de ces plantes est disparue aujourd'hui à cause de la demande de l'industrie pharmaceutique et cosmétique moderne. Actuellement, les populations n'ont pas pu résisté à l'argent offert pour les acheteurs : on arrache ces plantes pour en revendre les plus recherchées, d'où la disparition définitive d'un bon nombre d'essence.

S'agissant toujours de la rareté des ressources et de leur protection, les communautés de la vallée du Dadès dans le Sud-Est, interdisent la coupe du bois de peuplier comme combustible, car on a besoin des troncs de peuplier pour les charpentes des toits des maisons et si on tolère d'autres utilisations le peuplier va manquer. Le peuplier devient alors un arbre sacré et respecté. Il résulte de cette protection la formation d'une petite forêt qui est devenue le foyer de corbeaux perçus comme nettoyeurs et non comme des prédateurs. On peut multiplier le nombre d'arbres sacrés dont l'utilisation est limitée. Mais en raison de l'ouverture de ces communautés sur le monde extérieur, cette forêt est vendue puis coupée par un commerçant de bois et le corbeau a disparu de la région.⁶

La cigogne est ici également un oiseau respecté comme c'est le cas ailleurs, il est interdit de lui nuire car elle est l'ennemi d'un insecte qui détruit les récoltes en s'attaquant

⁵ Le Mitkal est la monnaie courante pendant la période précoloniale.

⁶ Un homme a pu acheter cette forêt de peupliers pour en revendre les troncs, par hasard cet homme était malade d'une glycémie avancée qui a nécessité l'amputation des jambes, les populations disent alors qu'il est puni par Dieu parce qu'il a commis un sacrilège.

aux racines. Le long bec de la cigogne est un moyen efficace pour remédier à ce fléau. Après l'utilisation des produits chimiques, la cigogne a également disparue de nos paysages.

Jusqu'à la fin des années quatre-vingt, les invasions acridiennes sont perçues par les populations locales comme signe d'une bonne saison climatique. Les criquets sont nuisibles pour les récoltes, mais ils constituent une source de protéine et les gens vont jusqu'en faire des réserves après les avoir cuits, séchés et salés. Pour les populations locales, la nature est équitable elle prend des choses mais elle donne d'autres. Après les autorités ont combattu les criquets par épandage de produits chimiques par avion, le résultat est efficace, mais ces mêmes produits ont des effets néfastes sur d'autres plans : l'apiculture traditionnelles (abeille sahariennes) qui était source de vitamines et est exploitée dans la médication de nombreuses maladies totalement disparu. Plusieurs oiseaux et plantes dont se souvient encore la génération des 50 ans n'existent plus.

L'habitat dans les collectivités traditionnelles sédentaires suit cette « philosophie » environnementale. Elles choisissent les matériaux localement disponibles et écologiquement adaptés. La construction de leur habitat collectif s'est fait en pisé, les murs sont épais (50 à 60 cm) pour assurer un confort thermique dans ces régions à hiver très froid et à été très chaud. Pour composer avec les écarts thermiques entre les températures saisonnières ; cet habitat appelé *ksar* ou *Ighrem* (B., EL FASSKAOUI, 2010) est construit en plusieurs étages utilisés au rythme des saisons. Les bêtes occupent les rez-de chaussée. Puisque le fumier et son activité bactériologique offre une certaine chaleur, les hommes occupent le premier étage (au-dessus des bêtes), au printemps, ils occupent le deuxième et, en été, ils passent aux terrasses pendant la nuit. Les maisons sont équipées de latrine sèche pour les excréments humains qui sont ensuite répartis sur les champs comme fertilisant. La construction en hauteur a aussi comme vertu d'économiser l'espace agricole déjà exigü. Pour ces caractéristiques, cet habitat et son environnement socio-économique où il a évolué (les oasis), sont classés par l'UNESCO, en 2000, comme patrimoine universel de l'humanité. Aujourd'hui cette forme d'habitat est remplacée par des matériaux « modernes » comme le béton armé, ces nouvelles maisons ne sont pas adaptées au milieu ; ce sont de véritables fournaies en été et de véritables frigos en hiver.

4. Diversité des institutions à l'image de diversité humaine et physique.

a. Le *horoum* ou le sacré

Comme il a été déjà signalé, certaines ressources vitales sont perçues comme des objets sacrés. Pour les protéger, certaines communautés amazighes du Sud-Ouest marocain, et notamment celles de l'Anti-Atlas occidental, ont mis en place une institution qui s'appelle le *horoum* qui veut dire « sacré ». Cette institution consiste à entourer l'objet à protéger contre tout abus, par une enceinte « sacrée » qu'on ne doit pas transgresser. Cette institution n'interdit pas l'exploitation de cet objet mais elle exige le contrôle de la communauté sous le signe du sacré.

Espèce fruitière et forestière, L'arganier est un arbre endémique du Sud-Ouest marocain depuis le tertiaire. Cet arbre considéré par les spécialistes comme un mythe, est multifonctionnel : « *c'est une sorte de boutique où l'on trouve presque tout* » disent les

populations de l'arganeraie. C'est pour cela que l'arganier est représenté comme le Dieu de tous. Par sa providentialité, l'arganier est au aussi un Satan par les conflits et les litiges d'usages qu'il génère entre les communautés et les ayant-droit. C'est pour cela qu'il est un *horoum*. En somme, l'arganeraie est surtout une civilisation agraire où l'on peut qualifier les communautés qui y vivent des sociétés écologiques. (B., EL FASSKAOUI, 2009 et 2013, H., POPP &all, 2011).

Dans la même région, l'orographie et la structure géologique n'ont pas favorisé des espaces agricoles riches en sols : les populations ont arraché à ces montagnes minérales de minuscules terrasses qu'elles mettent en culture. Dans ce contexte difficile, ces aménagements relèvent d'une grande adaptation au milieu ; ces terrasses où l'on a stocké le sol et l'eau de ruissèlement et de pluie sont une réussite et un exemple de gestion de la rareté et de l'irrégularité. Ces aménagements construits au prix des efforts de plusieurs générations de paysans ne doivent pas être laissés sans protection contre le vol des récoltes, c'est pour cela qu'ils ont bénéficié également de l'enceinte du *horoum*.

Dans le même contexte, les ressources en eau sont rares et les populations ne peuvent compter que sur les eaux de ruissèlement lors de quelques rares précipitations. Ici aussi les collectivités traditionnelles ont montré une grande ingéniosité pour s'approvisionner en eau domestique et abreuver le bétail. Elles ont aménagé des citernes enterrées (*tanodfi. Pl. tinodfine*) dans le sol pour stocker les ruissèlements liés aux pluies. Elles ont pu avoir l'autosuffisance en eau. D'ailleurs, ces citernes constituent encore aujourd'hui l'importante ressource en eau dans toute la région du Souss ; cette technique assure encore les besoins en eau domestique pour 27% de la population du Souss, pour 47% pour la province Taroudante et pour plus de 50% des foyers du cercle d'Ighrem. Des centaines de villages dépendent et à 100% de cette technique dans l'Anti-Atlas occidental. Plus que les autres ressources, l'eau est ici sacrée et entourée donne lieu une multitude de rituels. (B. EL FASSKAOUI, 2007)

b. L'*agdal* : espace et institution pastoral

Les droits coutumiers (*izarfan*) des communautés amazighes n'ont rien oublié. On l'a signalé plus haut, l'élevage transhumant constitue un capital social et économique voir politique, c'est la raison pour laquelle elles ont prévu même un responsable de l'activité pastorale, l'*amghar n'touga* ou chef de l'herbe. Sa mission première est de bien maîtriser l'utilisation des *almous* (pâturages d'altitude constitués d'une pelouse) qui sont dispersés dans le territoire de la communauté, c'est-à-dire imposer des calendriers d'utilisation aux transhumants : décider de la nature de pâturages prêts à recevoir les troupeaux et déterminer la durée et la période de broutement. L'*amghar n'touga* est chargé de fermer et d'ouvrir, selon les besoins et les contraintes, un tel ou tel espace pastoral. Cette façon de régler la vie pastorale s'intitule l'*agdal* en amazighe ; c'est un parcours et une institution en même temps. La fermeture pendant quelque mois des pâturages vise à permettre aux herbes de se régénérer. Puisque les parcours sont convoités par plusieurs communautés parfois rivales, le rôle du chef de l'herbe est de gérer les conflits avec les rivaux, assurer la protection de ces espaces vitaux et garantir les droits de bénéficiaires. C'est le rôle, parmi d'autres de l'institution de l'*agdal*. On retrouve ces institutions dans les communautés à vocation

pastorale du Maroc, chez les Aït Atta, les Mgoun, les Aït seddrate, les Aït Marghad du Haut-Atlas, chez les Aït Mguil, Iraklaoune, Aït Seghrouchene et les Aït Youssi du Moyen-Atlas et chez les Zemmour de Maroc central.

c. Le *ghorm* :

Le *ghorm* en amazighe des montagnes du Haut-Atlas central et oriental mais aussi dans l'Anti-Atlas oriental désigne une pénalisation, ou inflige une amende et ou punit pour tout acte transgressant les propriétés collectives ou privées. Il s'agit d'une institution et/ou une disposition de droit coutumier des communautés oasiennes (sédentaire) et pastorales du Sud-Est marocain (le Dadès, le Mgoun, le Draa et le Todgha...). Elle vise à remédier aux préjudices causés aux propriétés en sanctionnant tout acte qui nuit aux intérêts individuels ou ceux de la communauté dans son ensemble. Elle a pour fonction de protéger les cultures, les récoltes, la flore sauvage et d'une manière générale les paysages agraires (M. MOUNTASSER, 2006⁷)

Comme dans l'activité pastorale où la *jmâa* (assemblée traditionnelle) désigne l'*amghar n'touga* ou chef de l'herbe, la même instance désigne l'*amghar n'tamzirt* ou chef de la vie agricole des sédentaires. Les ressources oasiennes sont rares et exigent un entretien continu de la communauté et des individus ; il faut donc un organe qui veille au bon déroulement de cette activité (la mobilisation communautaire pour mobilisation et la répartition de l'eau, l'entretien des canaux d'irrigation...) et la protection des ressources agricole contre tout abus. L'*amghar n'tamzirt* est assisté par plusieurs agents (*amazal* /aiguadier et gardien des champs/*boulghorm*).

Le rôle de *boulghorm* est de surveiller, jour et nuit, les récoltes privées et les biens collectifs. Chaque fois qu'il a la preuve que quelqu'un a volé ou transgresser une propriété privée ou publique, il lui inflige une amende déterminée par l'assemblée villageoise et cette amende (*ghorm*) varie selon l'acte commis. Les amendes sont versées dans la caisse de l'assemblée qui les utilisera dans des travaux ou servitude collective (rétribution de l'*imam* de la mosquée, entretien des parties et des espaces publics, achat d'un bœuf collectif⁸). Le ramasseur du *ghorm* est payé par la communauté selon une contrepartie fixée par l'assemblée en nature autrefois et aujourd'hui en espèce. Personne n'est exonéré de ses amendes mêmes les plus jeunes⁹. Cette généralité vise à éduquer les petits sur les bonnes manières à suivre sur le respect des biens des autres.

Même si le paysan travaille seul dans son exploitation, il doit suivre l'ordre de la communauté. Il ne doit pas porter atteinte aux biens publics (détérioration d'un canal d'irrigation pendant qu'il irrigue son champs par exemple). Il ne doit pas laisser ses champs

⁷ Nous remercions notre collègue, Madani MOUNTASSER qui nous a, aimablement, envoyé un Power Point portant sur les pratiques conservatrices des ressources dans le Haut-Atlas et qu'il a présenté en 2006 à l'Institut royal de la Culture Amazighe. Rabat.

⁸ Dans ces collectivités l'élevage d'un bœuf collectif est une pratique bien courante, il sert comme géniteur collectif ou est égorgé dans le cadre de *louziaa* (abattage collectif) pour répartir la viande en portions égales entre les foyers.

⁹ Quand on était petit en est souvent tenté de voler quelques fruits jalousement protégés dans des vergers mais nos parent ont toujours payé pour nos actes.

incultes parce qu'il va encourager une attitude la paresse chez les autres, ce qui va poser d'autres problèmes à la collectivité villageoise¹⁰, d'autre part, il se peut qu'il soit en déficit alimentaire et la communauté va le prendre en charge. C'est pour cela qu'il est puni sévèrement

L'ordre de la communauté est bien géré par un calendrier agricole qui vise « la paix » dans l'écosystème oasien. Nul n'avait le droit de procéder à la moisson ou n'importe quelle récolte de fruits sans se conformer aux décisions prises par la collectivité villageoise, car la moisson d'une céréale dans un champ, solidarité exige¹¹, peut porter préjudice aux cultures des voisins. Donc le non-respect du calendrier communautaire est sanctionné par une amende. Nous citons deux clauses d'un droit coutumier de la tribu d'Imgoune dans le Haut-Atlas central : « *quiconque aurait mis le feu à un arbre sera passible d'une amende de 10000 Rial (environ 50 Euros)* », « *quiconque aurait coupé des troncs d'arbre dont l'objectif de les revendre paiera 200 Rials (Environ 1 Euro) pour chaque pièce et tout refus de règlement à l'amende sera sanctionné par le paiement de 400 Rials (4 Euros)* » (M., MOUNTASSER, 2006).

d. *L'agadir* : un grenier-institution pour préserver les richesses des pauvres.

Il a été souligné durant l'analyse précédente que les ressources dans les communautés des montagnes et du désert sont rares et/ou sont difficilement accessibles, ses ressources se caractérisent par ailleurs, par l'irrégularité dans le temps et l'espace. Les communautés n'ont épargné aucun effort pour les gérer et en assurer une certaine durabilité. Pour palier de l'irrégularité des ressources, les communautés traditionnelles montagnardes à la lisière du désert ont pensé à une sorte de « banque alimentaire ». Il s'agit de l'*agadir* ou grenier collectif. *L'agadir* est une construction fortifiée où les collectivités traditionnelles entreposaient, entreposent encore aujourd'hui dans certaine région, les produits agricoles, le beurre, le miel, l'huile et tout autre bien de valeur. C'est construction une que l'on retrouve dans la montagne amazighes du Nord de l'Afrique, des îles canaries au jbel Nefoussa en Libye. Même si les appellations sont différentes, le fondement de leur existence et les principes de leur fonctionnement sont les mêmes. Mais c'est dans la montagne marocaine que l'on trouve le plus grand nombre greniers et la plus grande diversité architecturale. En effet, de la montagne, du Rif au Nord jusqu'à l'Anti-Atlas occidental, on rencontre les greniers collectifs. (J., MEUNIER, 1951, R., MONTAGNE, 1953, S, NAJI, 2006 et H, POPP& all, 2011 et B., EL FASSKAOUI, 2013).

Si on comprend la rareté, l'irrégularité et le climat d'insécurité qui régnait pendant toute la période précoloniale, le besoin de stocker et préserver les récoltes était nécessité impérieuse. Les greniers collectifs étaient conçus pour gérer d'une façon rationnelle

¹⁰ S'il ne cultive pas ses champs, il peut refuser de participer aux travaux collectifs pour entretenir les canaux d'irrigation qui sont les artères de vie de l'oasis par exemple.

¹¹ Dans le même sens de solidarité autour des ressources, si un foyer perd un animal, tout le monde doit contribuer à son rachat pour que le paysan ne supporte à lui seul cette perte, sinon on paye une amende « aujourd'hui c'est moi demain c'est toi »

l'irrégularité¹² et défendre les denrées alimentaires contre les attaques des ennemis. C'est la forme d'entraide collective qui couronne la culture de l'adaptation à l'environnement montagnard.

Cette construction vitale est avant tout une institution, car chaque grenier dispose d'un *louh* (droit spécifique au grenier) et d'organes législatifs. L'assemblée des *inaflas* (les sages) est composée des représentants de chaque foyer qui détient « un compte alimentaire » ou chambre dans le grenier, c'est l'organe qui veille sur l'application des clauses du *louh*. Cette institution nomme un gardien-garant « *amine* » qui veut dire homme de confiance chargé d'ouvrir et de fermer le grenier selon les besoins mais aussi de signaler toute anomalie dans la construction et dans le fonctionnement de l'*agadir*. Cet *amine* qui n'a pas de pouvoir, est souvent recruté loin de la communauté pour éviter tout soupçon.

Cette forteresse/institution est farouchement gardée : en plus du *louh* (droits du grenier) elle est entourée d'une enceinte sacrée (*horoum*) déjà évoquée, une enceinte épineuse (jubilier et cactus), un ou deux remparts, des tours de guets et une garde au tour de rôle entre les usagers.

L'*agadir* présente différentes configurations mais l'architecture interne est presque la même. Il est composé de plusieurs chambres selon le nombre des usagers. Il est également construit selon les cas de 2 à 5 étages. En plus de la chambre privée, le grenier contient la loge du gardien, la chambre de la mosquée et la chambre de la communauté. Chaque usager doit mettre une part de ses récoltes dans les chambres d'intérêt général : le contenu de la chambre de la mosquée et la *jmâa* sont sert à contribuer pour pallier les déficits alimentaires de certains foyers. Ces bâtiments ingénieux commencent, dans certaines zones, à tomber en ruine. Il est temps de préserver ce patrimoine et de le mettre en valeur. (H., POPP & all, 2011/2013 et B. EL FASSKAOUI, 2013)

Pour résumer le savoir-faire écologique des communautés montagnardes je ne peux pas dire mieux que J. BERQUES, qui a écrit à propos des tribus du Haut-Atlas « *Dans le matériel comme dans le spirituel, les gens d'ici vont loin. Mais leur réussite ne porte pas sur la mise en œuvre du milieu. Elle porte sur des constructions sociales dont celui-ci n'est qu'un prétexte. Avec la médiocrité relative des techniques, contraste la supériorité de l'appareil social* » (1955, p.440).

Conclusion : a –t-on encore besoin de la sagesse des anciens ?

Les communautés montagnardes ont su maintenir l'équilibre écologique de leurs milieux par des organisations socio—agro—écologiques ingénieuses et c'est grâce à leur souci de préserver les ressources que l'on dispose encore aujourd'hui d'un patrimoine précieux. Elles ont su tirer profit des ressources disponible sans compromettre l'avenir de l'environnement des générations futures : le développement durable dont on se gargarise

¹² Dans une région, comme l'Anti-Atlas occidental, où il pleut 1 fois chaque 4 ou 5 ans, les gens étaient contraints à stocker l'excédent de l'année pluvieuse. Comme le rapporte une tradition orale cité par S. Naji (2006), l'orge stockée à la naissance d'un enfant peut servir pour son mariage pour montrer à quel point la parcimonie est de rigueur

partout aujourd'hui, elles en connaissent le fondement et la nécessité. Les milieux montagnards connaissent aujourd'hui des dégradations multiples à cause des modes de vie qui leur sont imposés (la colonisation, l'administration moderne et l'attrait de l'autre ordre qu'en résulte) et c'est paradoxalement l'homme de la montagne qui est montré du doigt et désigné comme responsable.

Quelle injustice ! on accuse des communauté d'avoir abusé des ressources naturelles alors que c'est à elles et à leurs institutions préservatrices des ressources, que l'on doit ce dont on dispose encore aujourd'hui et qu'on peine à conserver. Sait-on seulement que les collectivités traditionnelles n'utilisaient, et n'utilisent encore aujourd'hui, que le minimum de ressource et dans les limites de leurs besoins et qu'elles ne connaissent pas le gaspillage. On accuse l'homme de la montagne comme le « prédateur » de la forêt alors qu'il n'utilise le bois que pour cuisiner et parfois se chauffer, et l'accusateur qui se trouve dans les villes, utilise le bois de la forêt sans entrave et de façon sauvage : toutes les portes de ses vastes maisons sont faites du bois de la montagne, il a une cheminée, des tables et des chaises, les fours pour fournir le pain à des millions de citoyens, les *hamams* (bains publics) pour se laver...alors que l'homme de la montagne qui a le sens de l'économie et appris à gérer la rareté se prive encore aujourd'hui de ces formes de confort . On évoque aussi le surpâturage. S'il est vrai que la principale activité des montagnards reste toujours l'élevage, il est aussi vrai qu'il occupe un rang secondaire. D'ailleurs, les années de sécheresse ont fait que les tailles des troupeaux se réduisent énormément, c'est dire que la courbe d'évolution des troupeaux se présente sous forme de dents de scie : quand l'année est bonne la courbe s'élève et elle baisse au cours d'une mauvaise saison à cause de la mortalité ou de la réduction de la taille en vendant tout ou une partie du cheptel.

Les institutions d'aujourd'hui dites modernes, essaient de ménager et de préserver les ressources montagnardes à coup de lois et de cadres venus d'ailleurs sont imposés aux populations locales et leurs savoirs-faire se trouvent disqualifiés. Ils dépérissent au fur et à mesure que les structures et les agents de l'ordre moderne s'installent. Ces modèles qui sont même importés de l'étranger sont souvent rejetés par les autochtones car les nouveaux acteurs n'ont aucune connaissance « des rapports organiques entre les locaux et leurs ressources » et l'organe greffé et rapidement rejeté : les études faites sur l'évaluation des projets de développement aussi rares soient-ils, montrent l'échec parfois total de cette politique de la greffe des modèles. Les populations locales se sentent expulsées de « leurs biotopes ». On commence à comprendre après coup que l'abandon des réglementations coutumières explique en grande partie la dégradation de la forêt et des pelouses d'altitude (A., HERZNI, 1993) et que « *les solutions doivent être ingénieuses. Elles doivent s'appuyer sur la ressource humaine locale* » (A. LOUINA, 1998, p. 23). Dans une étude qui vient d'être publiée (2013¹³), tous les auteurs contributeur insistent sur les dimensions socio-éco-système des pratiques traditionnelles et notamment celles des *agdals* (pelouses d'altitude), leur perdurance est due à leur souplesse et à leur adaptation. Ne pourrait-on imaginer, comme moyen de sortie de

¹³ En raison de la récente publication et de son acquisition toute fraîche je nous avons pas pu l'exploiter mais on le signale comme référence à toutes fins utiles.

crise écologique actuelle, « un heureux mariage » entre les pratiques traditionnelles et les méthodes modernes ?

Bibliographie

AUCLAIR, L., et ALIFRIQUI, M., (dir.), 2013, Agdal. Patrimoine socio-écologique de l'Atlas marocain. Publication IRD, France et IRCAM, Maroc.

BRETON, J-M., (dir), 2010, Patrimoine, tourisme, environnement et développement durable (Europe,-Afrique-Caraïbe,-Amériques-Asie-Océanie), éd, KARTHALA-CREJETA, Paris.

EL FASSKAOUI, B., 1996, Jbel Sarhro : mutations d'une société et de son environnement géographique, Thèse de doctorat, Université de Nancy 2.

EL FASSKAOUI, B., 2005, Formes d'adaptation et utilisation des ressources dans une montagne aride : le Jbel Saghro, in, pour une nouvelle perception des montagnes marocaines : espaces périphériques ? Patrimoines culturel et naturel ? Stock de ressources dans l'avenir ? Actes du 7eme colloque maroco-allemand, 2004, AIT HAMZA, M., & POPP, H., (éd), Publication, Université Mohamed V-Agdal, Facultés des Lettres et des Sciences Humaines, Série, colloque et séminaire N° 19, Rabat,

EL FASSKAOUI, B., 2007, Les matfias (citernes) : une technique de récupération et de stockage des eaux pluviales dans l'Anti-Atlas occidental, in, Pratiques conservatrices des ressources, A., LOUINA (éd.), Publication de l'université Mohamed V-Agdal, Rabat.

EL FASSKAOUI, B., 2009, Fonctions, défis et enjeux de la gestion et du développement durables dans la Réserve de la Biosphère de L'Arganeraie (Maroc), in, Espaces et aires protégés. Gestion intégrée et gouvernance participative, <http://etudes-caribeennes.revues.org/3711>

EL FASSKAOUI, B., 2013, Les *igoudar* de l'Anti-Atlas occidental : persistance, évanescence et perspectives, in, les *igoudar* : un patrimoine culturel à valoriser, M., Aït HAMZA et H., POPP (coord.), Publication de l'Institut Royal de la Culture Amazighe, Centre des Etudes Historique et Environnementale, Série, Colloques et Séminaires N° 30, Rabat

AIT HAMZA, M, 1998, Environnement et stratégies paysannes dans le Haut-Atlas central, in, A.LAOUINA (éd.), La montagne marocaine : dynamiques agraires et développement durable, Publication, Chaire UNESCO-GAZ NATUREL, Université Mohamed V-Agdal Rabat,

AIT HAMZA, M., 2002, Etudes sur les institutions locales. Projet de conservation de la biodiversité par la transhumance dans le versant sud du Haut-Atlas. (rapport non publié).

Hda, M., 2012, Coutumes du Sud marocain, cas des coutumes Ait Atta Rat boue Ziz, Publications du laboratoire de Recherches Sahraouies, Agadir 2eme éditions.

BERQUES, J., 1955, Structures sociales du Haut-Atlas, Paris.

MONTASSER, M., 1986, Collectivités traditionnelles et espaces ruraux montagnards dans les zones d'arrière-pays atlasique méridionales : le cas des Aït Seddrate du Dadess, Thèse de 3eme cycle, Université d'Aix-Marseille.

MONTASSER, M., 2006, Institutions préservatrices des ressources naturelles et paysages culturels (Lghorm et Awdal) dans le versant sud du Haut-Atlas (présentation PowerPoint)

POPP, H., AIT HAMZA, M. & EL FASSKAOUI, B, 2011, Les agadirs de l'Anti-Atlas : Atlas illustré d'un patrimoine culturel du Sud marocain, Bayreuth universität, Germany

NAJI, S, 2006, Greniers de l'Atlas, patrimoine du sud marocain, Edisud, Aix-en-Provence.

RABOURIN, S., 2005, Les sociétés traditionnelles au secours des sociétés modernes, éd., Delachaux et Niestlé, collection, Changer d'ère. Paris.

SPILLMAN, G., 1936, Les Aït Atta du Sahara et la pacification du haut Dra, Rabat

BISSON, J., 2003, Mythes et réalités d'un désert convoité : le Sahara, Paris.

LAOUINA, A., (éd.), 1998, La montagne marocaine ; dynamiques agraires et développement durable, Publication de la Chaire UNESCO-GAZ NATUREL, « gestion de l'environnement et développement durable » Université Mohamed V-Agdal, Rabat.

HERZENNI, A., 1993, Gestion des ressources et conditions du développement local dans la haute montagne de la province d'Azila, in, BENCHERFIA., A., (éd.), Montagnes et hauts pays d'Afrique, Publication de La Faculté des Lettres et des Sciences humaines, Colloque et séminaires, N° 29 Rabat.